



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MISE EN OEUVRE DE LA LOI CANTONALE SUR LE PLAN DE PROTECTION DE
LAVAU (LLAVAU)

Le Canton et les communes ouvrent le chantier du futur Plan d'affectation cantonal de Lavaux

L'acceptation par le souverain en mai 2014 du contre-projet à l'initiative « Sauver Lavaux » entre dans une phase concrète. La cheffe du Département du territoire et de l'environnement a présenté la feuille de route du projet devant conduire à la création du Plan d'affectation cantonal (PAC) Lavaux. Les travaux, que mèneront en étroite collaboration les communes et le Service du développement territorial (SDT), se traduiront par la mise à l'enquête publique du PAC en 2019.

Dans le cadre d'une séance réunissant les communes de Lavaux, la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro a ouvert officiellement les travaux du PAC Lavaux en présentant l'organisation et le calendrier du projet. L'objectif du PAC Lavaux est de concrétiser la gestion du territoire de l'espace compris dans le périmètre de protection défini par la LLavaux, entrée en vigueur le 1er septembre 2014. Ce périmètre concerne les territoires viticoles et agricoles.

L'élaboration de ce PAC devra tenir compte de très nombreuses législations fédérales ou cantonales, notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la nature, des monuments et sites, des eaux et des forêts ou encore des routes. Sa création induira par ailleurs certaines modifications de plans généraux d'affectation communaux, cela en résonance également avec le redimensionnement des zones à bâtir imposé par la LAT. Les communes de Lutry, Bourg-en-Lavaux, Puidoux, Chexbres, Rivaz, Saint-Saphorin, Chardonne, Corseaux, Jongny et Corsier sont concernées.

La cheffe du DTE a relevé que, compte tenu des contraintes légales, la tâche qui attend le SDT et les communes représente un vrai défi. Les porteurs du projet oeuvreront en lien avec les milieux viticoles et économiques, ainsi qu'avec les instances régionales et les associations environnementales. Le PAC Lavaux devrait être mis à l'enquête publique en 2019 et entrer en vigueur au plus tard en 2021.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 02 juillet 2015

DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 01

[Carte perimetre_plan de protection de Lavaux](#)